

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 82 01579

(54) Collecteur de poussière pour aspirateurs de poussière.

(51) Classification internationale (Int. Cl. ³). A 47 L 9/14; B 01 D 35/06 // B 03 C 3/28.

(22) Date de dépôt..... 1^{er} février 1982.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : RFA, 20 février 1981, n° G 81 04 740.1.

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 34 du 27-8-1982.

(71) Déposant : Société dite : VORWERK & CO. INTERHOLDING GMBH, résidant en RFA.

(72) Invention de : Horst Neugart.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Simonnot,
49, rue de Provence, 75442 Paris Cedex 09.

La présente invention se rapporte à un collecteur de poussière qui, équipant des aspirateurs de poussière, est disposé en aval d'un groupe moteur-soufflante, consiste en une enveloppe d'une matière imperméable à l'air et entoure
5 un filtre assemblé de manière amovible avec un manchon d'amenée de l'air, ladite enveloppe comportant des zones perméables à l'air sur une région limitée.

On connaît des collecteurs de poussière présentant une enveloppe imperméable à l'air et comportant des
10 zones laissant passer ce dernier. Cette enveloppe est fabriquée en matière plastique ou en cuir synthétique et elle présente des fentes de sortie d'air.

Lorsque des poussières très fines sont dirigées vers un tel collecteur, il est possible que de grosses particules de cette poussière traversent le filtre disposé
15 dans l'enveloppe fixe dudit collecteur et ressortent par les ouvertures.

Il en va de même pour des collecteurs de poussière qui comportent une enveloppe classique en tissu à la place
20 d'une enveloppe imperméable. Dans ce cas, la poussière traverse l'étoffe lorsqu'elle n'a pas été retenue par le filtre.

La présente invention a par conséquent pour objet de réaliser un collecteur de poussière du type précité, de telle sorte que les fines particules de poussière, qui n'ont
25 pas été retenues par le filtre normal, ne s'échappent pas vers l'extérieur dans l'air environnant.

Selon les caractéristiques essentielles du collecteur de poussière de l'invention, les zones perméables à l'air sont formées par une matière filtrante chargée
30 électrostatiquement.

L'invention présente ainsi l'avantage décisif que, avec un collecteur de poussière du type qu'elle propose, même les plus fines particules de poussière peuvent être re-
tenues, de sorte que ces dernières ne sont pas propagées à
35 nouveau dans l'atmosphère environnante par l'air qui s'échappe.

L'invention va à présent être décrite plus en détail en regard des dessins annexés à titre d'exemples nullement limitatifs et sur lesquels :

la figure 1 est une élévation schématique d'un aspirateur de poussière de type balai ;

la figure 2 est une coupe longitudinale schématique d'un collecteur de poussière ;

5 la figure 3 est une vue en élévation du collecteur de poussière de la figure 2 ; et

la figure 4 est une perspective représentant un collecteur de poussière dont un côté de l'enveloppe est réalisé en matière filtrante.

10 La figure 1 représente un aspirateur de poussière 6 de type balai, qui comprend un carter 7 du groupe moteur-soufflante, un collecteur de poussière 8 monté en aval de ce dernier, ainsi qu'une poignée 9.

Un collecteur 8 de ce type est illustré schématiquement en coupe sur la figure 2. Ce collecteur 8 présente 15 une enveloppe 5 imperméable à l'air, qui comporte sur une région des zones 1 perméables à l'air. Cette enveloppe 5 est en outre dotée d'une plaque de fond 10 traversée par un manchon 11 d'amenée de l'air, auquel est raccordé un sac 20 filtrant 12.

L'air est propulsé dans le sac filtrant 12 par le groupe moteur-soufflante (non représenté), par l'intermédiaire du manchon 11. De là, cet air épuré ressort par les zones perméables 1 ménagées dans l'enveloppe imperméable 25 5. Lorsque l'air renferme de très fines particules qui n'ont pas été retenues par le sac filtrant 12, les zones perméables 1 consistent avantagement en une matière filtrante 2 chargée électrostatiquement. Cette matière retient alors les particules fines.

30 Sur la figure 2, une matière filtrante 2 chargée électrostatiquement est logée dans une poche ou réceptacle 3, de manière à pouvoir être remplacée.

Sur la figure 3, qui représente cet agencement vu en élévation latérale, un réceptacle 3 logeant une matière filtrante 2 chargée électrostatiquement est placé sur 35 l'enveloppe 5 imperméable à l'air. Cette matière filtrante est visible par des ouvertures 13 ménagées dans le réceptacle 3.

La figure 4 représente une autre forme de réali-

sation du collecteur de poussière 8. Dans cette forme de réalisation, une paroi latérale 4 de l'enveloppe 5 imperméable à l'air consiste intégralement en une matière filtrante 2 qui laisse passer l'air et est chargée électrostatiquement. Cette matière peut être solidarisée à l'enveloppe 5 par couture, collage, voire par soudage.

Il va de soi que de nombreuses modifications peuvent être apportées au collecteur de poussière décrit et représenté, sans sortir du cadre de l'invention.

REVENDICATIONS

1. Collecteur de poussière qui, équipant un aspirateur de poussière, est disposé en aval d'un groupe moteur-soufflante, comporte une enveloppe en une matière imperméable à l'air et entoure un filtre assemblé de manière amovible avec un manchon d'amenée de l'air, une région limitée de ladite enveloppe présentant des zones perméables à l'air, collecteur de poussière caractérisé par le fait que lesdites zones (1) perméables à l'air sont formées par une matière filtrante (2) chargée électrostatiquement.

2. Collecteur de poussière selon la revendication 1, caractérisé par le fait que la matière filtrante (2) est logée dans un réceptacle (3) de manière à pouvoir être remplacée.

3. Collecteur de poussière selon la revendication 1, caractérisé par le fait que la matière filtrante (2) forme un côté (4) de l'enveloppe (5) et est assujettie à ladite enveloppe (5).

Fig. 2

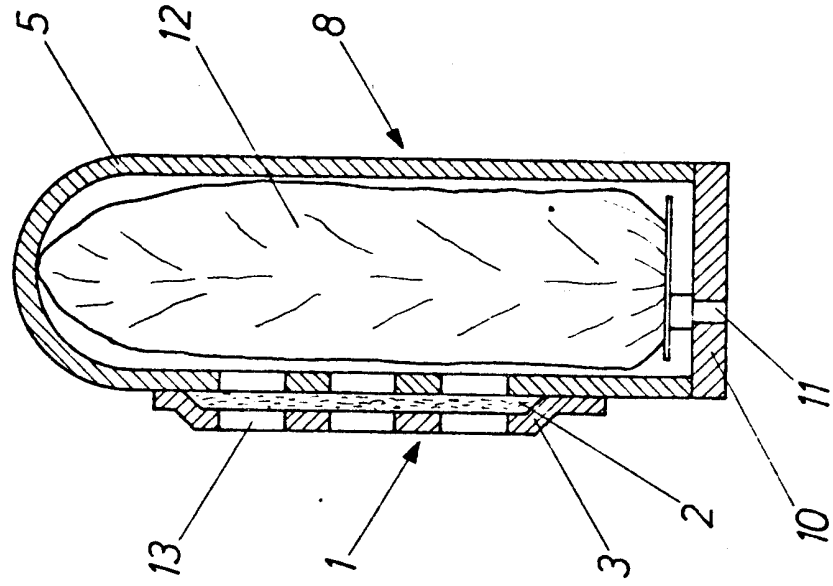


Fig. 1

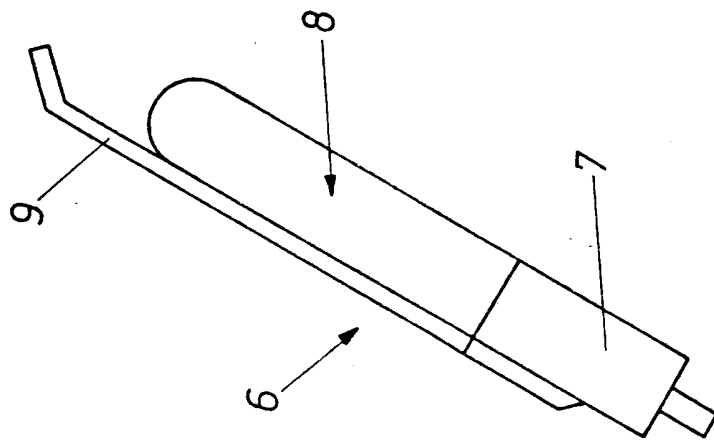


Fig. 4

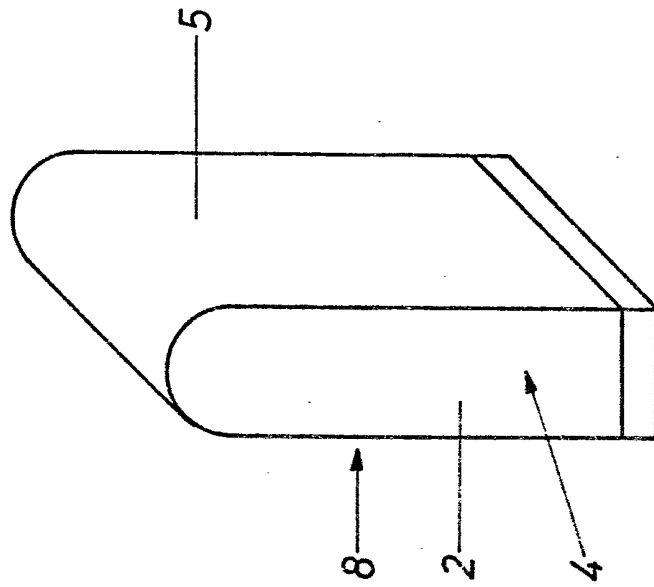


Fig. 3

